

# Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

## Guerre commerciale États-Unis–Chine : même scénario, résultats différents

**Les États-Unis et la Chine ont accéléré le rythme de leurs discussions bilatérales tout au long du mois de février.**

À la fin de la dernière ronde de négociations, la quatrième depuis le début de l'année, les deux côtés ont indiqué avoir fait des progrès dans de nombreux domaines de leurs pourparlers, notamment les droits de propriété intellectuelle (DPI), les transferts de technologies forcés, l'agriculture et les services. Le président des États-Unis Donald Trump a lui-même indiqué sur Twitter qu'un accord a été conclu sur l'enjeu épineux des manipulations monétaires, une avancée encourageante qui l'a mené à repousser la date limite du 2 mars préalablement établie pour parvenir à un accord.

Durant la semaine du 25 février, il a été affirmé que les deux pays étaient prêts de conclure un accord « historique » qui pourrait être annoncé lors d'un deuxième sommet entre M. Trump et le président chinois Xi Jinping, à Mar-a-Lago, vers la fin mars. Cet accord, selon les États-Unis, forcerait la Chine à couper dans ses subventions accordées à ses sociétés d'État (SE), invitant Beijing à revoir sa stratégie économique « Made in China 2025 » lancée en 2015 en modifiant le rôle joué par le gouvernement dans l'économie.

Pour battre le fer pendant qu'il était chaud, le 1<sup>er</sup> mars, le président Trump a demandé à la Chine d'abolir ses tarifs sur plusieurs produits agricoles américains étant donné les grandes avancées accomplies dans leurs discussions bilatérales.

« Nous menons des négociations très intenses, extrêmement sérieuses et très précises avec la Chine sur des enjeux structurels fondamentaux depuis plusieurs mois maintenant », a affirmé le représentant pour le commerce des États-Unis, Robert Lighthizer, au Comité des voies et moyens de la Chambre le 27 février. « Nous faisons de réels progrès. Si nous pouvons mener cet effort à terme – et encore une fois je dis “si” – et trouver une solution satisfaisante à l'enjeu en suspens très important du caractère exécutoire des règles ainsi qu'à d'autres préoccupations, nous pourrions être en mesure de conclure un accord qui nous aidera à renverser la vapeur dans notre relation économique avec la Chine. Permettez-moi d'être clair : il reste encore beaucoup de travail à faire avant qu'un accord soit conclu et il y en aura surtout beaucoup à faire après, si tant est qu'un accord soit conclu », a ajouté le représentant pour le commerce des États-Unis.

Les observateurs demeurent optimistes quant à l'atteinte éventuelle d'un accord entre les deux superpuissances économiques puisque les deux nations reconnaissent la nécessité de calmer leurs tensions commerciales. Il s'agit donc maintenant de déterminer l'ampleur de l'accord pour les États-Unis, plutôt que de se demander s'il y en aura un.

Cela étant dit, si Washington et Beijing semblent être sur la même longueur d'onde dans leurs pourparlers bilatéraux, on ne peut en dire autant de leur relation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, les deux superpuissances commerciales se sont affrontées à plusieurs reprises lors de diverses réunions tenues durant la semaine du 25 février.

### Fini l'autodésignation

Dans une proposition de 45 pages distribuée aux fins de décision au Conseil général le mois dernier, les États-Unis ont placé l'autodésignation du statut de pays en développement et le traitement spécial et différencié (TSD) qui s'y rattache au centre du problème de l'organisation. L'OMC – contrairement à d'autres institutions internationales comme la Banque mondiale, le FMI ou l'ONU – « n'a pas de critères ou de processus pour déterminer le statut de développement. » Elle est encore ancrée dans le « modèle simpliste et clairement dépassé de la division nord-sud quant aux pays développés et en développement », ce qui a gravement nui à sa fonction de négociation en imposant des normes élevées aux pays développés tout en permettant de « vastes exemptions et une grande souplesse » aux pays en développement, ont écrit les États-Unis.

Ce statu quo n'a plus de sens aujourd'hui, puisqu'il peut mener à des « résultats imprévisibles et illogiques dans l'exécution et la mise en œuvre des accords de l'OMC actuels. » Les États-Unis ont poursuivi en suggérant que les pays membres de l'OCDE ou du G-20 ne puissent pas bénéficier d'un TSD.

Il en va de même pour les « pays en développement » à revenu élevé comme le Qatar ou Singapour, et les pays dont la part du commerce mondial équivaut à 0,5 %. Ces quatre catégories incluent plusieurs membres de l'OMC, outre les cibles principales (la Chine et l'Inde). Ainsi, de nombreux pays en développement (la Bolivie, Cuba, le Kenya, le Laos, l'Afrique du Sud et le Venezuela) se sont joints à la Chine ou ont appuyé sa contre-proposition sur l'autodésignation, qui se concentre

sur les « indicateurs par habitant » comme principaux critères pour évaluer le niveau de développement d'un pays donné.

Les États-Unis affirment que leur proposition de classification ne s'applique qu'aux accords de l'OMC actuels et futurs. La Chine, quant à elle, considère que ce geste est diviseur et potentiellement nuisible au système commercial multilatéral. Dans leur document, les États-Unis ont choisi des critères de manière très sélective pour servir leurs intérêts. On y décrit l'OCDE comme étant un groupe politique plutôt qu'un club de pays riches, tout comme le G-20 n'est qu'un groupe de pays influents.

Le TSD devrait demeurer intact, affirment la plupart des pays en développement, montrant du doigt le traitement spécial et différencié des États-Unis, c'est-à-dire leur exemption en vertu du paragraphe 3(a) du GATT de 1994 (le soi-disant « Jones Act » [Loi Jones])<sup>1</sup> que les États-Unis continuent de défendre au nom de la sécurité nationale.

L'Union européenne (UE) a souligné que la différenciation entre les pays en développement devrait être beaucoup plus détaillée. Bien que ces Membres aient besoin de flexibilité, l'UE croit, tout comme les États-Unis, que l'autodésignation devrait être revue. De concert avec le Canada et l'Australie, l'UE a suggéré que les Membres envisagent une approche plus pragmatique de la question, reflétant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), pour lequel trois catégories de dispositions ont été définies : la catégorie (A), où les pays en développement conviennent de mettre en œuvre l'accord immédiatement; la catégorie (B), où les Membres obtiennent du temps supplémentaire pour mettre en œuvre la proposition; et la catégorie (C), où les pays obtiennent à la fois du temps supplémentaire et de l'aide technique pour mettre en œuvre l'accord.

### Effets sur les groupes de négociation sur l'agriculture et la pêche

Le soutien interne de la Chine a été scruté à la loupe lors de la réunion du Comité de l'agriculture des 26 et 27 février, lors de laquelle les Membres ont discuté de la dernière notification de Beijing pour 2011-2016, qui a été publiée en décembre dernier. La notification a permis de confirmer ce que plusieurs soupçonnaient – en commençant par les États-Unis, qui ont réussi à contester le soutien interne de la Chine pour le blé, le riz et le maïs – c'est-à-dire que le soutien de minimis excessif de la Chine pour un certain nombre de cultures viole son engagement envers l'OMC.

La Chine a reconnu franchement la violation, admettant qu'elle fait face à d'importants défis dans la réforme de ses

politiques agricoles, mais qu'elle fait tout en son pouvoir pour mettre en œuvre de nouveaux programmes conformes à son engagement envers l'OMC. Néanmoins, l'enjeu, comme l'affirme l'UE, aura sans aucun doute un effet d'entraînement dans le groupe de travail sur le soutien interne, où les Membres discutent d'une nouvelle limite pour le soutien ayant un effet de distorsion des échanges.

Les Membres essaient actuellement de diviser le processus de négociation sur l'agriculture au moyen de groupes de travail consacrés à des enjeux précis. Cela les encourage à être le plus créatifs possible afin de trouver des solutions à des éléments particuliers pour lesquels les écarts peuvent être comblés, a souligné le président du groupe de négociation sur l'agriculture, l'ambassadeur Deep Ford (Guyana).

Même si certains pays se sont montrés prêts à se mettre en mode négociation, ce qui est encourageant, l'objectif demeure la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle à Astana, au Kazakhstan (CM12), a affirmé le président. L'idée est de choisir des éléments d'un ensemble progressif sur lesquels les Membres pourraient se concentrer et d'en faire la base des négociations cet automne dans le but de livrer des résultats à la CM12.

Les expériences antérieures ont montré qu'essayer de s'attaquer à tous les enjeux en même temps mène tout droit au désastre, a ajouté M. Ford.

Quant à l'ambassadeur Roberto Zapata Barradas (Mexique), il a souligné que les Membres sont déjà passés en mode négociation dans les pourparlers sur les subventions à la pêche, ce qui, tout comme pour l'agriculture, est encourageant. Cela étant dit, il a aussi pressé les Membres de prendre le temps de faire progresser les principaux enjeux.

La semaine dernière, les Membres ont présenté de nouvelles propositions sur des mécanismes pour interdire les subventions pour la pêche de stocks en surpêche et les subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité. D'autres propositions seraient en cours de préparation, a indiqué le président. Cependant, la manière d'accorder des mesures flexibles aux pays membres les moins avancés et en développement, tout en combattant la pêche excessive, demeure la plus grande question, alors que les États-Unis et la Chine ne s'entendent toujours pas sur le TSD.

<sup>1</sup> Le paragraphe 3(a) du GATT de 1994 prévoit une exemption à l'application de la Partie II du GATT de 1994 pour les mesures prises en vertu d'une législation impérative spécifique – promulguée par un Membre avant qu'il ne devienne partie contractante du GATT de 1947 – qui interdit l'utilisation, la vente ou la location de navires construits à l'étranger ou remis en état à l'étranger pour des usages commerciaux entre des points situés dans les eaux nationales ou les eaux d'une zone économique exclusive. (Source : OMC)

**Genève en bref est publié une fois par mois par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs d'œufs du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement en matière d'agriculture.**

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : [producteurslaitiers.ca](http://producteurslaitiers.ca), [producteursdepoulet.ca](http://producteursdepoulet.ca), [producteursdoeufs.ca](http://producteursdoeufs.ca), [leseleveursdedindonducanada.ca](http://leseleveursdedindonducanada.ca), [chep-pois.ca](http://chep-pois.ca).

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

